

Bulletin d'adhésion 2006 - 2007

Nom :
 Prénom :
 Actif(ve)
 Retraité(e)
 Temps complet Temps partiel Quotité :
 Grade précis (ex : OEA, PE direct, d'école, Instt, MA, PLP1, Certifié(e)),
 Stagiaire, MI-SE, Administratif...)
 Adresse personnelle :
 Tél. :
 E mail :
 Fonction et adresse établissement :
 Montant de la cotisation annuelle :
 Mode de paiement :
 chèque à l'ordre de Sud Education 29
 prélèvement automatique (autorisations à remplir ci-dessous)
 Je souhaite recevoir des informations régulièrement par mail
 J'accepte d'être le/la correspondant/e de SUD éducation dans mon école/établissement
 SUD éducation 29 pourra utiliser ces renseignements pour m'adresser ses publications
 et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires
 et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informati-
 sés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette
 autorisation est révoicable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'ac-
 cès, en m'adressant à SUD éducation 29.
 Date :
 Signature
 Partie à découper et à renvoyer à l'adresse suivante :
 SUD éducation 29 : 2 rue Amiral Nelly - 29200 Brest

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
5 €	- de 600 € à 900 €
15 €	900 €
45 €	980 €
53 €	1060 €
62 €	1140 €
70 €	1220 €
78 €	1300 €
87 €	1380 €
96 €	1460 €
106 €	1540 €
117 €	1620 €
128 €	1700 €
140 €	1780 €
151 €	1860 €
164 €	1940 €
176 €	2020 €
204 €	2100 €
218 €	2260 €
233 €	2340 €
248 €	2420 €
264 €	2500 €
280 €	2580 €
296 €	2640 €
311 €	2720 €
329 €	2800 €
347 €	2880 €
365 €	2960 €
385 €	3040 €
405 €	3120 €
425 €	

Si vous souhaitez régler votre cotisation en plusieurs fois, par prélèvement automatique, merci de remplir les documents ci-dessous et de nous les retourner avec votre bulletin d'adhésion. **JOINDRE UN RIB.** Pour les demandes arrivant avant la fin de l'année 2006, les prélèvements auront lieu en 5 fois (janvier, février, mars, avril, mai 2007). SUD éducation 29 : 2 rue Amiral Nelly - 29200 Brest

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part notifiée en temps voulu au créancier.

Signature : _____ Date : _____

Codes Etabliss. Guichet	N° de compte	Ciê R.I.B.
Compte à débiter		
Nom, Prénoms et adresse du débiteur		

Designation de l'établissement teneur du compte à débiter

Nom et adresse du créancier	29200 Brest
Sud Education 29	2 rue Amiral Nelly

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel auprès du créancier à l'adresse ci-contre, dans les conditions prévues par la délibération n°80-10 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Signature : _____ Date : _____

Codes Etabliss. Guichet	N° de compte	Ciê R.I.B.
Compte à débiter		
Nom, Prénoms et adresse du débiteur		

Nom et adresse du créancier

Nom et adresse du créancier	29200 Brest
Sud Education 29	2 rue Amiral Nelly

Nom et adresse postale de l'établissement du compte à débiter

novembre 2006 numéro 66

Brest 2 Rue Amiral Nelly ☎ 02 98 05 12 93. **Quimper** 2 Av. Y. Thépot, ☎ 02 98 53 04 16, sud.education29@laposte.net **Permanence Quimper**, mardi 14H-17H, **Brest**, mardi 14H-17H, jeudi 14H-17H

A l'appel de l'ensemble des organisations syndicales



Grève

lundi 18 décembre

Réécriture du décret de 1950

Ni statut De Robien, ni statu quo

Le projet de De Robien de réécriture de ce décret de 1950 qui fixe le temps de travail des enseignants se tra-

duira par une augmentation de une, voire 2 heures du temps devant élèves des enseignants, en particulier de

ceux qui travaillent en lycée.

Pire, la dernière version des décrets aggrave encore le projet en définissant par des " lettres de missions " une

catégorie de professeurs dont on voudrait faire une nouvelle hiérarchie intermédiaire !

Le ministre entend passer en force : le décret sera en application dès la rentrée 2007.

CTP le 18 décembre, en conseil d'Etat en janvier et en

application dès la rentrée 2007.

La motivation de notre ministre n'est évidemment pas pédagogique mais économique : ayant programmé la

baisse drastique du nombre de postes (-9.000 pour la seule année prochaine), il n'y a pas d'autre alternative

que de baisser les horaires élèves et faire travailler plus les enseignants.

Nous sommes opposés la baisse des horaires parce que nous pensons que ce sont les élèves les plus en difficulté qui en seront les premières victimes. Ce ne sont pas les élèves issus des classes sociales défavorisées qui pourront se payer des cours particuliers.

Ne le laissons pas faire, soyons offensifs !

SUD Education a pris position dès le 28 novembre pour un appel unitaire à la grève. Pour faire reculer de

Robien, soyons massivement en grève lundi 18 (jour de présentation au Comité technique paritaire) ! SUD éducation est favorable à la tenue d'AG des per-

sonnels pour débattre de la poursuite de l'action ! SUD éducation n'accepte pas les régressions envisagées, mais le statu quo actuel est loin d'être satisfaisant. Dans le 1er comme dans le 2nd degré, les enseignants ont été exclu de toute réduction de temps de travail que les services du ministère évaluait en 2002 à plus de 40h/ hebdomadaire. Les conditions d'enseignement sont aussi beaucoup plus difficiles qu'en 1950.

Le retrait du projet de décret - une réduction du temps de travail par l'intégration d'heures de concertation et d'encadrement pédagogique dans le service de tous les enseignants inclus dans les maxima de services.

-l'arrêt du recrutement de personnels précaires, la titularisation sans condition de ces personnels et l'ouverture de postes aux concours en nombre suffisant.

Tous et toutes en grève lundi 18 décembre pour exiger:

Manifestations à 17h le 18/12 : Brest : Maison du peuple Quimper : Inspection académique

